



HAL
open science

Les articles en français comme opérateurs énonciatifs de la référencement

Lidia Lebas-Fraczak, Franck Lebas

► **To cite this version:**

Lidia Lebas-Fraczak, Franck Lebas. Les articles en français comme opérateurs énonciatifs de la référencement. Cahiers du LRL, 2007, Interprétation : aspects sémantiques et pragmatiques Entre théorie et applications, n°1, pp.71-83. hal-02320879

HAL Id: hal-02320879

<https://hal.science/hal-02320879>

Submitted on 19 Oct 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LES ARTICLES EN FRANÇAIS COMME OPÉRATEURS ÉNONCIATIFS DE LA RÉFÉRENCIATION

Lidia FRACZAK et Franck LEBAS
Université de Clermont-Ferrand 2, LRL

L'utilisation des articles constitue une des difficultés majeures pour les apprenants et les locuteurs du français langue étrangère, même de niveau avancé, et non pas seulement pour ceux dont la langue maternelle est dépourvue d'articles. Les explications que l'on trouve dans les manuels et grammaires du français n'apportent pas, à long terme, l'aide attendue ; au contraire, on peut les soupçonner de donner lieu à des représentations erronées chez les apprenants mais aussi chez les enseignants (qu'ils soient natifs ou non), quant aux fonctions des différents articles.

Les défauts de ces explications consistent, premièrement, dans le manque de « systémicité » (en rapport avec la notion de système de F. de Saussure), ce qui veut dire que les valeurs des articles « défini », « indéfini » et « partitif », ainsi que celle de l'absence d'article, ne sont pas différenciées à l'aide de critères pertinents et homogènes. Mentionner, par exemple, que « l'article défini est utilisé quand le nom est déterminé par une proposition relative » ou « par un complément de nom »¹ n'est pas pertinent (ou distinctif) dans la mesure où la même remarque peut être faite pour l'article indéfini (et l'est d'ailleurs, dans le même manuel, mais avec le terme « caractérisé » au lieu de « déterminé »). Combiner ce type de critère – qu'on peut qualifier de syntaxique – avec par exemple celui – de nature sémantique – selon lequel l'article défini est utilisé pour désigner « une personne ou une chose unique » est un symptôme du deuxième défaut, celui consistant dans l'hétérogénéité de critères. On peut ajouter que la pertinence du critère lié à l'« unicité » peut également être remise en question, étant donné les énoncés comme : *Je me suis cogné contre le coin de la table*, où l'article défini est employé en dépit du caractère « non unique » de la chose concernée.

Un autre défaut des présentations proposées aux apprenants et enseignants de FLE consiste dans la conception (contraire, elle aussi, aux enseignements de la linguistique saussurienne) selon laquelle les expressions linguistiques renvoient directement, telles des étiquettes, à des objets, personnes ou phénomènes réels. Cette conception se manifeste par des explications telles que « l'article défini est utilisé pour exprimer la mesure » ; « il est utilisé devant les noms indiquant les parties du corps » ou lorsqu'on indique que l'article partitif est utilisé « pour désigner une certaine quantité indéterminée » (avec, en l'occurrence, l'exemple : *Il y a du vent aujourd'hui*)². On n'arrivera pas à comprendre et à faire comprendre le fonctionnement des articles (ni d'ailleurs de n'importe quelle unité linguistique) si l'on n'admet pas que les expressions dans le discours réfèrent à des constructions conceptuelles des locuteurs, effectuées dans la perspective communicative, et non directement à des réalités

¹ M. Boularès, J.-L. Frérot, *Grammaire progressive du français. Niveau avancé*. CLE International, 1997.

² Ibid.

objectives. Cela revient à la nécessité de prendre en compte, dans une analyse linguistique ainsi que dans une présentation didactique, des facteurs de nature énonciative et pragmatique.

L'objectif de ce travail est de contribuer à une meilleure compréhension et présentation de l'emploi des articles, ainsi que des cas d'absence d'article, en utilisant des critères homogènes et distinctifs de nature énonciative et en relation avec des facteurs pragmatiques. D'ambition linguistique, notre apport n'est pas directement transposable en didactique ; le passage du plan linguistique au plan didactique, avec une proposition concrète de démarche et de progression, nécessitera en effet des efforts supplémentaires.

1. Présence d'un article *versus* absence d'article

Il est important, dans un travail sur l'emploi des articles, de ne pas négliger les cas d'absence d'article, qui sont loin d'être exceptionnels en français (la consigne «en français, avec un nom, il faut utiliser un article »³ n'est guère réaliste !). Avant de comparer les valeurs propres aux différents articles, il convient donc de comprendre à quoi tient la différence entre l'emploi d'un article et l'absence d'article devant un substantif.

Nous concevons cette différence en terme de l'opération énonciative de **référenciation**, qui consiste dans la **construction d'un référent**. Il s'agit bien de «construction », effectuée par le locuteur pour les besoins du discours, dans la mesure où le référent, tel que nous le définissons, est de nature conceptuelle et non réelle. Autrement dit, ce à quoi renvoie une expression nominale avec un déterminant n'est pas un objet, un être ou un phénomène réel, mais une entité conceptuelle construite par le locuteur, via une ou plusieurs opérations énonciatives, dans un but communicatif. À l'appui de ces idées, nous pouvons citer J.-J. Franckel et D. Paillard qui précisent, dans un article sur des aspects de la théorie d'Antoine Culioli, que « la justification du terme d'*opération* tient à l'hypothèse que la valeur référentielle [d'un] énoncé n'est pas un donné, mais un construit » (1989 : 52).

Ainsi, nous proposons que l'absence d'article indique qu'il n'y a pas de référenciation au niveau du substantif, c'est-à-dire que le substantif dépourvu de déterminant n'est pas le noyau descriptif d'un référent. L'emploi d'un article, ou d'un autre déterminant, est en revanche lié au processus de référenciation, c'est-à-dire à l'opération de construction d'un référent dans le discours à partir d'un substantif. Du point de vue pragmatique, l'opération de référenciation peut être reliée à l'intention de hiérarchiser les différents éléments du contenu énonciatif, c'est-à-dire de faire comprendre à l'interlocuteur quels sont les points focaux du propos. Pour exprimer cette idée en termes plus simples, on peut dire qu'un substantif accompagné d'un article a un statut énonciatif plus important qu'un substantif nu, ou qu'il est au cœur d'un propos. Un substantif nu, en revanche, a un statut subordonné car il sert à « compléter » un autre élément d'information, à contribuer à la description d'un référent ou d'un fait.

2. Les différents contextes d'absence d'article

Avant de détailler les opérations énonciatives et leurs sources pragmatiques permettant de rendre compte des valeurs des articles « défini », « indéfini » et « partitif », nous allons passer

³ E. Bérard et Ch. Lavenne, *Grammaire utile du français*, Hatier, 1989.

en revue les différents contextes syntaxico-sémantiques de la « non référence », impliquant l'emploi d'un ou de plusieurs substantifs sans déterminant. Nous illustrons chaque contexte avec des exemples, sans nous y attarder toutefois, étant donné que nous voulons nous concentrer ici sur les opérations liées à la référence et donc sur l'emploi des articles.

- 1) Le substantif nu se trouve dans une phrase négative ou dans une expression à valeur négative, contexte dans lequel, naturellement, il n'y a pas lieu de construire un référent :
 - (1) Il n'a pas de courage.
 - (2) Je ne bois pas de bière.
 - (3) manque de patience ; défaut d'expérience ; absence d'article...
- 2) Le substantif nu sert à compléter un autre substantif et contribue ainsi à la description d'un « référent complexe » :
 - (4) Ce n'est pas une partie de plaisir.
 - (5) une salle d'étude ; un film d'action ; un cours de français ; un verre à vin ; une robe en soie..
 - (6) Il ne connaît pas le sens du mot plaisir.
- 3) Le substantif nu sert à compléter un verbe et il contribue donc à la description d'un « fait » (c'est le fait qui est au cœur du propos et non pas seulement ce qu'exprime le substantif) :
 - (7) Cela m'a fait plaisir de faire votre connaissance.
 - (8) Je le ferai avec plaisir.
 - (9) Ce travail lui donne satisfaction.
 - (10) Le président américain attend confirmation officielle de la capture de Saddam Hussein.
 - (11) Ils parlent souvent (de) politique.
- 4) Le substantif nu sert d'attribut, c'est-à-dire qu'il qualifie un référent sans donner lieu à un référent indépendant :
 - (12) Paul est médecin.
 - (13) Tout signe est message.
 - (14) Quand la couleur devient lumière.
 - (15) Pierre a été nommé conseiller.
 - (16) Cette table me sert de bureau.
- 5) Le substantif nu fait partie d'un groupe nominal coordonné introduit par un déterminant ; ce groupe donne lieu à un seul référent et le déterminant porte sur le groupe et non sur le premier substantif :
 - (17) C'est un voisin et ami
 - (18) Interventions dans les collèges et lycées.
- 6) Le substantif nu fait partie d'un groupe nominal à plusieurs substantifs non introduit par un déterminant ; il y a « non référence » au niveau de chaque substantif car chacun a pour rôle de contribuer à la description du groupe :
 - (19) Les jeux coopératifs allient plaisir de jouer et valeur éducative.
 - (20) Enseignants, élèves et parents semblent accepter ces propositions.

- (21) À l'ombre des oliviers, narcisses, anémones, tulipes, croissaient en abondance.
- 7) Le substantif nu se trouve dans une apposition et fait partie d'un «ajout d'information» sur un référent introduit ailleurs :
- (22) De là nous dominions la rue des Vignes, ruelle déserte qui menait aux jardins potagers.
- (23) Drames familiaux, histoires de couples, déviances... On ne compte plus les émissions où de « vrais gens » exposent leurs problèmes au public.
- 8) Le substantif nu est employé « en mention », comme terme (le signe dans son aspect de « signifiant ») :
- (24) Que comprends-tu par « plaisir » ?
- (25) L'anonymat n'est pas forcément synonyme de solitude.

3. Les opérations énonciatives liées à l'emploi des articles

Notre cadre théorique s'inspire, entre autres, de la théorie énonciative de A. Culioli, qui a d'ailleurs donné lieu à des travaux sur les articles (par exemple, Danon-Boileau, 1989 ; Rivara, 2000 ; Rivière, 2001). Dans cette théorie, «les formes sont considérées comme les *marqueurs* d'opérations sémantiques abstraites, et on cherche à établir des corrélations stables, qui peuvent ne pas être bi-univoques, entre marqueurs et opérations » (Rivara, 2000 : 116).

Nous proposons de décrire le fonctionnement des articles français à l'aide de deux opérations énonciatives, constituant leurs « traits distinctifs » : **individuation** et **opposition** ; le trait commun de tous les articles étant représenté par l'opération de **référenciation** :

	référenciation	individuation	opposition
<i>du/de la</i>	+	-	-
<i>un/une/des</i>	+	+	-
<i>le/la</i>	+	∅	+
<i>les</i>	+	+	+

3.1. L'opération d'individuation

L'individuation est une opération qui confère au référent le statut « d'individu » (ou « d'occurrence ») appartenant à un ensemble d'individus ou occurrences comparables. Les articles qui marquent cette opération sont *un/une, des*, ainsi que *les*. L'article défini singulier (*le/la*) est neutre vis-à-vis de cette caractéristique, laquelle sera éventuellement indiquée par d'autres marques dans l'énoncé. Ainsi, dans *J'ai eu le plaisir de la rencontrer*, c'est le contexte précédant et suivant l'expression nominale *le plaisir* qui indique qu'il s'agit d'une occurrence de plaisir (et non du concept), qui est associable à un événement spécifique, exprimé par *la rencontrer*. Dans *L'enfant jouait dans la cour*, l'interprétation « individuable » de *l'enfant* est déclenchée par la combinaison d'un concept a priori individuable avec une description verbale indiquant une situation spécifique.

Se pencher sur le pourquoi de l'individuation (c'est-à-dire sur son facteur pragmatique) en relation avec l'emploi d'un article est surtout pertinent dans les cas où le substantif peut être considéré comme associable a priori (ou hors usage) à un sens de « massif » ou « d'abstrait », comme *eau, vin* ou *plaisir*.

(26) Le regarder travailler est un plaisir.

Il s'agit de qualifier un type d'expérience, exprimé par *le regarder travailler*, en l'identifiant à une occurrence de plaisir.

(27) Le lac avait ce jour-là une eau plutôt verdâtre. (Kleiber, 2001)

Ici, l'individuation s'explique par l'intention de parler d'une apparence particulière de l'eau du lac, différente des autres apparences possibles ou de l'apparence habituelle.

(28) Nous avons bu un bon vin.

(29) Nous avons bu du bon vin.

La différence entre les deux exemples ci-dessus est que dans (28) on signifie qu'il s'agit d'un cru particulier, alors que dans (29) l'idée est juste que le vin qu'on a bu était bon, sans que le vin soit « particularisé ».

Le critère souvent cité dans les grammaires selon lequel on emploie l'article indéfini quand le nom (« non comptable ») est caractérisé⁴ n'est pas très fiable au vu des exemples comme (26), où cela n'est pas le cas, ou comme (29), où l'article partitif est employé en dépit de la présence de l'adjectif « bon ». Néanmoins, l'idée de caractérisation est proche de celle de particularisation, sauf que cette dernière n'implique pas que le substantif doive être accompagné d'une expression qui explicite la particularité (un adjectif ou une relative).

L'individuation est donc motivée (c'est son facteur pragmatique) par l'intention de **particulariser** le référent, ce qui peut (mais de ne doit pas nécessairement) entraîner l'expression de sa ou ses propriétés particulières. En revenant sur les exemples (28) et (29) plus haut, on peut faire remarquer que ce n'est pas la qualité exprimée par « bon » qui est responsable de la particularité du référent (*vin*) : dans (28), il s'agit d'un bon vin particulier mais la particularité (le cru) de ce vin n'est pas précisée, et dans (29), aucune particularité, qui aurait donné lieu à l'individuation du référent, n'est prise en compte.

La particularisation, et donc l'individuation, doit être différenciée de l'opposition car, comme nous l'expliquerons plus loin, pour qu'un référent puisse être présenté comme s'opposant aux entités comparables, la particularité qui lui est associée doit être présumée et non nouvellement signalée.

Il est intéressant également d'analyser les emplois où un substantif a priori « individuant » donne lieu à un référent « non individué », comme dans l'exemple suivant :

(30) Il y a du Napoléon chez Victor Hugo.

La non individuation, se manifestant par l'emploi de l'article partitif, vient du fait qu'il ne s'agit pas d'un individu mais d'un référent autre élaboré à partir de ce nom propre, qui correspond à une ou à des caractéristiques, non présumées, associables au personnage.

(31) Il y a du voyou en lui.

⁴ Cf. par exemple : M. Boularès, J.-L. Frérot, *Grammaire progressive du français. Niveau avancé*. CLE International, 1997.

Une explication semblable s'applique à l'exemple (31). Il n'y a pas lieu d'individuer le référent construit à partir du substantif *voyou* car l'intention du locuteur n'est pas d'identifier celui dont il est question (*lui*) à un individu du type « voyou » (ce qu'on ferait en disant *c'est un voyou*, par exemple). Le référent correspondant à *du voyou* emprunte des caractéristiques à la notion de « voyou ». Cependant, nous ne dirons pas, comme c'est souvent fait, qu'il s'agit « d'une partie d'une notion » car l'idée que nous défendons ici est qu'il n'est pas adapté de se servir du concept de partition (en opposition à celui de totalité) pour expliquer la valeur de l'article « partitif ». En effet, bien qu'une telle explication puisse paraître pertinente dans certains cas, elle s'avère au contraire absurde dans les énoncés comme ceux-ci :

- (32) Il y a du vent aujourd'hui.
(33) C'est de la torture pure et simple.
(34) On m'a dit que vous avez reçu de la visite.

Les caractéristiques «non individuation » (et donc «non particularisation ») et «non opposition » (avec le facteur pragmatique de « non présupposition »), suffisent pour définir la valeur de l'article partitif, par rapport à la valeur de l'article indéfini (pour la première) et par rapport à l'article défini (pour la deuxième). Concernant la première caractéristique, nous expliquons l'emploi de l'article partitif en (32), (33) et (34) par le fait que le référent se définit, respectivement, par rapport à la notion de « vent », de « torture » et de « visite », mais n'est pas envisagé comme une occurrence particulière de vent, de torture ou de visite. Cela reste vrai pour l'exemple (33) malgré la présence des adjectifs coordonnés *pure et simple* ; il ne s'agit pas, avec ce qualificatif, de signifier que c'est une torture particulière, mais, au contraire, que c'est une manifestation type de la torture. Dans l'exemple (34), le locuteur ne peut ou ne veut pas « individuer » la visite en lui attribuant des propriétés particulières, liées par exemple au nombre d'occurrences (une seule ou plusieurs visites) ou à l'identité (même vague) du ou des visiteurs. Nous verrons, dans la section suivante, comment on peut intégrer la deuxième caractéristique, celle d'opposition-présupposition à l'explication de ces exemples.

3.2. L'opération d'opposition

L'opposition, marquée par l'article *le/la/les*, est une opération consistant à positionner différentiellement un référent par rapport à d'autres entités. Elle est comparable mais non assimilable à l'opération de fléchage de Culioli, qui est définie comme une « reprise par identification stricte » (Culioli, 1990 : 51, 57), c'est-à-dire un « apport d'une détermination à un élément déjà déterminé une première fois », dans le cas d'un référent « spécifique », ou ayant une « existence conceptuelle », dans le cas des notions, qui sont, elles, « déjà présentes » (Rivara, 2000 : 124). L'opposition, comme valeur de l'article défini, est mentionnée, dans le cadre de l'approche culiolienne, par N. Rivière (2001 : 2) ; elle est également associée à l'article défini par G. Kleiber (1990) et par F. Corblin (1987). Mais la notion d'opposition ou contraste se retrouve aussi dans des travaux antérieurs, notamment chez C. Blanche-Benveniste et A. Chervel, qui expliquent que « la reprise par *le* (...) indique que l'on saisit le signifié en contraste avec d'autres signifiés » (1966 : 9)⁵.

⁵ Les auteurs ne semblent pas, cependant, réserver la valeur d'opposition à l'article défini, car il considèrent par exemple que « *un chat* s'oppose à tous les autres chats en disant le premier de la série » (p. 10) et que tous les « prédéterminants » (ex. *le, un, mon, ce*) « disent une opposition d'une nature particulière » (p. 11). Ils formulent néanmoins une remarque selon laquelle « avec *ce* on identifie avec *le*, on oppose » (p. 36).

Afin de pouvoir présenter un référent en opposition, des conditions pragmatiques d'ordre présuppositionnel doivent être remplies.

Premièrement, un caractère présupposé du référent est nécessaire : le référent est soit pris pour acquis soit, au moins, considéré comme acceptable a priori, ou non surprenant, pour l'interlocuteur. Prenons l'exemple suivant :

(35) Le chien de mon voisin a aboyé toute la nuit.

Même sans que le chien (ni le voisin) soit connu de l'interlocuteur, ni même son existence, le référent peut être opposé (aux autres chiens) grâce aux présupposés selon lesquels il est normal pour n'importe qui d'avoir un voisin, et pour un voisin d'avoir un chien. Cette condition ne serait pas remplie par exemple pour *le lion de mon voisin* sans aucune explication préalable. Une analyse semblable s'applique à l'exemple (36), que nous empruntons, ainsi que l'exemple (37) qui suit, à G. Guillaume (Valin, Hirtle et Joly, 1985) :

(36) En été, le ciel bleu nous ravit.

Selon G. Guillaume, on considère dans cet énoncé «*le ciel bleu* non pas comme une modalité plus ou moins fréquente, mais comme un attribut inséparable de l'été » (Valin, Hirtle et Joly, 1985 : 90). On présuppose donc le lien entre l'été et le ciel bleu. Il n'en est pas de même si l'on dit :

(37) En été, un ciel bleu nous ravit.

Pour citer encore G. Guillaume, avec l'article indéfini « il n'est pas suggéré par moyen grammatical que la couleur bleu du ciel est un attribut quasi inséparable de l'été » (ibid.). Ce qui est suggéré, au contraire, c'est que « la couleur bleue du ciel est en été une couleur comme une autre⁶, sujette à se produire ou à ne pas se produire » (ibid.). Il n'y a donc pas, dans ce cas, de présupposition concernant le référent.

Analysons également deux exemples contenant, respectivement, un article « défini » et un article « partitif », afin de montrer que la caractéristique d'opposition-présupposition s'applique également pour différencier ces deux articles.

(38) Qu'est-ce que tu cherches ? - Le sucre.

La présence du sucre à l'endroit où on le cherche est présupposée (on présuppose qu'*il y a du sucre*), ce qui permet de présenter le référent en opposition (« le sucre et pas quelque chose d'autre qui se trouve ici »). À défaut de cette présupposition, l'article *du* sera utilisé :

(39) Qu'est-ce que tu cherches ? - Du sucre. (J'espère qu'il y en a.)

Ainsi, une explication en termes de non opposition/non présupposition permet de distinguer l'article partitif de l'article défini. Dans l'exemple (32) plus haut, le vent n'est pas présupposé, s'agissant d'une information entièrement nouvelle et il n'est pas opposé à autre chose. Dans l'exemple (33), l'association du référent exprimé par *ce* au référent exprimé par *torture* est également une information nouvelle et aucune présupposition n'est en jeu concernant le deuxième référent. Il en est de même pour le référent *visite* dans l'exemple (34).

Comparons à présent deux exemples « génériques », se distinguant par l'emploi de l'article indéfini et défini, respectivement.

(40) Un enfant apprend mieux en jouant.

⁶ Cette caractéristique permettant de « particulariser » le référent, pour signifier que c'est un ciel particulier qui nous ravit.

(41) L'enfant apprend mieux en jouant.

L'individuation marquée par l'article indéfini, d'une part, et le contexte générique, d'autre part, sont responsables pour l'exemple (40) de l'interprétation « enfant quelconque » ; rien sur ce référent n'étant présupposé et rien ne permettant donc de l'opposer aux autres enfants. Dans l'exemple (41), la combinaison de l'article défini avec le contexte générique permet de comprendre qu'il s'agit de la catégorie « enfant » en tant que telle, s'opposant aux catégories comparables et étant une connaissance présupposée.

Une deuxième contrainte pragmatique de l'opération d'opposition, toujours liée à la présupposition, concerne l'ensemble au sein duquel le référent s'oppose à d'autres entités. Dans l'exemple avec *le chien de mon voisin*, l'ensemble présupposé est celui des autres chiens (ou des chiens du voisinage), c'est-à-dire que l'on présuppose qu'il y a (ou qu'il peut y avoir) des chiens dans le lieu en question. Dans l'exemple (38), *le sucre* s'oppose à l'ensemble des objets qui figurent de façon typique dans un lieu : la cuisine, un placard, etc. Dans une autre interprétation de (38), *le sucre* désignerait un ingrédient distingué au sein de l'ensemble présupposé des ingrédients nécessaires pour suivre une recette, confectionner un petit déjeuner, etc.

Deux autres exemples, empruntés à G. Kleiber (2001), confirment la nécessité de cette condition pragmatique :

(42) Le malade est livide. Les yeux sont hors de leurs orbites.

(43) ?? La femme rêvait. Les yeux étaient fermés.

La possibilité de l'emploi du défini dans le premier exemple vient du fait que le domaine au sein duquel les *yeux* sont opposables, celui des parties du corps ou des organes, est présupposé grâce à la constitution référentielle du malade. Le contexte introduit par *la femme rêvait* ne donne pas naturellement accès à un tel domaine, d'où la difficulté de *les yeux* dans la suite. C'est bien une contrainte pragmatique (en l'occurrence, présuppositionnelle) qui est à l'œuvre ici, ce qui doit amener à réexaminer le terme même d'« anaphore associative » utilisé pour caractériser ce type d'exemple.

4. Conclusion

Nous avons proposé une analyse énonciative et pragmatique du système de l'article en français, incluant l'absence d'article. L'opération fédératrice des articles est la référenciation, c'est-à-dire la construction d'un référent à partir d'un substantif, opération qui n'est pas mise en œuvre dans le cas de l'absence de déterminant.

Les différences entre les trois types d'article (« défini », « indéfini », « partitif ») s'expliquent par l'application ou non au référent des opérations d'individuation et d'opposition, liées, respectivement, aux facteurs pragmatiques de particularisation et de présupposition.

Nous pensons que cette description peut remplacer les règles habituelles, qui s'avèrent pour la plupart inefficaces pour les apprenants étrangers, et donner lieu à un traitement didactique adaptée (avec une démarche « explicite » ou « implicite »).

Références bibliographiques

- BLANCHE-BENVENISTE, C. & CHERVEL A. (1966), Recherches sur le syntagme substantif, *Cahiers de Lexicologie*, vol. IX, n° 2, 3-37.
- CORBLIN, F. (1987), *Indéfini, défini et démonstratifs. Constructions linguistiques de la référence*, Genève, Librairie Droz.
- CULIOLI, A. (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation*, Paris, Ophrys.
- DANON-BOILEAU, L. (1989), La détermination du sujet, *Langages*, n° 94, 39-72.
- FRANCKEL, J.-J. & PAILLARD, D. (1989), Aspects de la théorie d'Antoine Culioli, *Langages*, n° 129, 52-63.
- VALIN, R., HIRTLE W. & JOLY, A. (1985), *Leçons de linguistique de Gustave Guillaume 1945-1946, Série C : Grammaire particulière du français et grammaire générale (I)*, Québec, Presses de l'Université Laval, Lille, Presses universitaires de Lille.
- KLEIBER, G. (1990), *L'article LE générique. La généricité sur le mode massif*, Genève, Librairie Droz.
- KLEIBER, G. (2001), *L'anaphore associative*, Paris, PUF.
- RIVARA R. (2000), L'article à travers quelques théories linguistiques, *Modèles linguistiques*, n° XXI(1), 115-141.
- RIVIERE, N. (2001), Les articles en français, *Les articles, Actes SESYLIA*, Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur, http://www.univ-pau.fr/ser/UFR_LE/ANGLAIS/alaes/sesyliia.101.htm.